

Commune de Oïssel-sur-Seine

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Plan de zonage après mise en compatibilité
 avec la déclaration d'utilité publique
 du Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13*
 Ce plan ne vaut que pour les zonages
 modifiés par la MECDU



Echelle : 1/8 000

- Bande déclarée d'utilité publique du projet Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13
- Zonage
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Elément bâti à conserver (L123-1-7)
- Ancien bâtiment agricole à conserver (L123-3-1)
- Ensemble bâti à conserver
- Eléments de paysage à conserver (L123-1-7)
- Jardin à préserver (L123-1-9)
- Espace boisé classé (L130-1)
- Risque inondation**
- Zonage PPRI Rouen-Elbeuf**
- Axe de ruissellement
- Expansion des ruissellements
- Hors Inondation
- B1
- B2
- B3
- R1
- R2
- R3
- Plan d'exposition au risques (PER)**
- PER - Zone de risque mouvement de terrain : aléas forts
- PER - Zone de risque mouvement de terrain : aléas moyens
- PER - Zone de risque mouvement de terrain : aléas faibles
- PER - Zone de risque d'inondation
- Périmètre du PER
- Risque industriel**
- Etablissement à risque industriel
- Risque industriel Z1
- Risque industriel Z2
- Risque industriel Z3
- Site et sol pollué (BASOL)
- Risque lié à une cavité souterraine
- Bâtiment agricole générant des nuisances
- Parcelle cadastrale
- Bâti



*Ce plan n'est pas opposable en dehors de la bande déclarée d'utilité publique